

Annexe IV

Conditions d'acquisition du module voile

L'évaluation nécessaire à l'acquisition du module voile dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe III est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Épreuves	Coefficient	Modalités d'évaluation	Durée
Propulsion vélique - Anglais	3	Une épreuve écrite en cours de formation	1 h
Formation pratique embarquée	6	Trois épreuves pratiques en cours de formation et une épreuve pratique finale <i>(suivant les modalités définies ci-dessous)</i>	-
Compléments de navigation et de météorologie	4	Une épreuve finale écrite	2 h
Gestion d'une navigation commerciale	2	Une épreuve écrite en cours de formation	1 h

Les épreuves d'évaluation sont notées de 0 à 20 ; les notes peuvent comporter des décimales.

Les notes suivantes sont éliminatoires :

- note inférieure à 10/20 à la formation pratique embarquée,
- toute note égale à zéro aux autres épreuves.

Modalités d'évaluation de la formation pratique embarquée :

Le navire utilisé pour les épreuves pratiques en mer est un voilier habitable de longueur supérieure à 10 mètres équipé pour naviguer à plus de 6 milles d'un abri.

La note de l'épreuve pratique en mer est le résultat :

- de trois contrôles en cours de formation (chaque contrôle étant affecté d'un coefficient 1), et
- d'une épreuve finale (affecté d'un coefficient 3).

1. Evaluations en cours de formation

Cette évaluation est effectuée par les formateurs en 3 contrôles (notés sur 20) ponctuant chaque semaine de formation (base : 3 semaines).

Evaluation n° 1 : navigation de base

Evaluation n° 2 : problématique du convoi : manœuvres en solitaire

Evaluation n° 3 : problématique de la croisière : manœuvres en équipage

2. Épreuve finale

Réalisation d'un programme de navigation complet en solitaire et/ou en équipage, à l'issue de la formation pratique de 120 h.

Cette épreuve est notée sur 20 sur la base des 10 critères définis ci-dessous :

Critère n°	Description
1	Préparer sa navigation en fonction des points imposés.
2	Préparer le navire (seul) pour une navigation côtière diurne et nocturne.
3	Donner les consignes de sécurité à l'équipage.
4	Réaliser les manœuvres d'appareillage et d'accostage en solitaire.
5	Choisir la voilure selon la météo et l'établir ou la faire établir par l'équipage.
6	Gérer en solitaire une navigation côtière : position, tenue du journal de bord, communications.
7	Gérer le choix voile/moteur selon les conditions météo en fonction des impératifs de sécurité et d'horaires.
8	Préparer et exécuter une manœuvre de mouillage en solitaire ou préparer et exécuter une manœuvre de prise de coffre en équipage.
9	Repêcher un homme à la mer au moteur en solitaire ou à la voile en équipage.
10	Gérer la sécurité à bord : déplacement, sécurité personnelle et collective.